



Assemblée générale

Distr. générale
26 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

(Programme 8 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	7
B. Programme de travail	9
Sous-programme 1. Pays les moins avancés	9
Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	13
Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	15

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 10.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	7 586 200 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	5 862 900 dollars

^aAux taux de 2008-2009.

Tableau 10.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Effectif proposé pour l'exercice biennal 2010-2011	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)
Conversions en postes permanents*		
Effectif approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

* Conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

- 10.1 Le programme a été arrêté sur la base de la résolution 55/279, par laquelle l'Assemblée générale a souscrit au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2001, ainsi que de la résolution 56/227, par laquelle elle a décidé de créer le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, conformément aux recommandations du Secrétaire général dans son rapport (voir A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2).
- 10.2 Le mandat du programme comprend quatre grands volets :
- Mobilisation et coordination de l'appui international et des ressources nécessaires à l'application effective : i) du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; ii) du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; et iii) du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Programme d'action de la Barbade ») et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée pour y donner suite;
 - Renforcement du suivi et du contrôle de l'exécution des trois programmes d'action;

- c) Activités de sensibilisation et de mobilisation en faveur des trois groupes de pays (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), et de leurs programmes d'action respectifs;
 - d) Présentation de rapports sur l'exécution des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty en tant qu'instruments efficaces pour réaliser les objectifs de développement adoptés à l'échelon international pour les pays concernés.
- 10.3 Le programme contribuera également à la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux. Il permettra de mobiliser un appui international en ce qui concerne les trois groupes de pays auxquels il s'adresse pour renforcer les capacités, ainsi que des ressources techniques et financières supplémentaires pour promouvoir une croissance soutenue et un développement durable. Les activités en faveur de l'égalité des sexes constitueront un aspect important de l'exécution des trois programmes d'action.
- 10.4 Le programme de travail général du Bureau du Haut-Représentant s'articule autour de trois sous-programmes interdépendants et complémentaires, le premier consacré aux pays les moins avancés, le deuxième aux pays en développement sans littoral et le troisième aux petits États insulaires en développement.
- 10.5 Pour atteindre les objectifs définis dans chacun des trois grands domaines d'action, le Bureau du Haut-Représentant appliquera de front les méthodes et stratégies suivantes :
- a) Engager la communauté internationale à placer les préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en tête des priorités concernant l'application des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty ainsi que du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - b) Mobiliser un appui international et des ressources en faveur de ces trois groupes de pays;
 - c) Assurer un contrôle et un suivi pour promouvoir la complémentarité des initiatives prises par les trois groupes de pays et leurs partenaires de développement;
 - d) Travailler avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont les organisations régionales, la communauté des donateurs et la société civile, afin que les priorités définies dans chacun des programmes d'action soient pleinement prises en considération;
 - e) Examiner la suite donnée aux sept engagements spécifiquement énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles, à savoir : i) encourager une action axée sur la population; ii) assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international; iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; iv) mettre en place les capacités nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation; v) renforcer le rôle du commerce dans le développement; vi) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; et vii) mobiliser des ressources financières;
 - f) Appuyer la participation effective des pays les moins avancés aux mécanismes intergouvernementaux;
 - g) Établir des partenariats en vue de l'application du Programme d'action d'Almaty, en créant des mécanismes de coordination aux échelons national, sous-régional et mondial;

- h) Suivre et coordonner l'application de mesures et initiatives concrètes visant à créer des systèmes efficaces de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit;
 - i) Promouvoir dans différents domaines la coopération Sud-Sud en faveur des pays appartenant à ces trois groupes;
 - j) Nouer des relations avec toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de la société civile et du secteur privé.
- 10.6 Dans sa résolution 63/227 du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2011 pour réaliser, entre autres, une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. L'Assemblée a également décidé de convoquer, avant la Conférence, un comité préparatoire intergouvernemental, dont la réunion serait précédée de deux réunions préparatoires régionales, organisées en collaboration avec, respectivement, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans le cadre des sessions annuelles ordinaires de chaque Commission, ces réunions régionales s'appuyant, au niveau national, sur de vastes préparatifs auxquels seraient associées toutes les parties. L'Assemblée a en outre décidé que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement coordonnerait les préparatifs de la Conférence, conformément au mandat qu'elle lui a confié dans sa résolution 56/227, afin d'assurer l'efficacité des préparatifs et d'obtenir et de coordonner la participation active des organismes des Nations Unies.
- 10.7 Le Bureau du Haut-Représentant coopère avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, d'autres entités du système des Nations Unies et des entités extérieures à l'ONU, notamment le système de centres nationaux de coordination pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. La coopération de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Département des affaires économiques et sociales, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et des commissions régionales est particulièrement utile au Bureau du Haut-Représentant pour l'aider à s'acquitter de ses tâches. Le mécanisme du coordonnateur résident des Nations Unies joue un rôle déterminant en ce qui concerne la mise en œuvre des trois programmes d'action au niveau des pays.
- 10.8 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 10.3 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. Aucune publication isolée n'est prévue pendant l'exercice biennal 2010-2011, ce qui permettra d'élaborer des études et des analyses sur les questions qui seront d'actualité au cours de l'exercice, selon que de besoin, de sorte que les pays vulnérables puissent formuler des positions communes.

Tableau 10.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	2	9	9
Publications isolées	14	10	–
Total	16	19	9

- 10.9 Le montant total des ressources prévues à ce chapitre pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 7 586 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une augmentation de 1 723 300 dollars (ou 29,4 %). L'augmentation (voir le tableau 10.5) se répartit comme suit :
- a) L'augmentation de 40 800 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration est le résultat net de l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels, compensée en partie par des diminutions au titre des frais généraux de fonctionnement et de la suppression du crédit non renouvelable au titre du mobilier et du matériel de bureau pour les nouveaux postes approuvés pendant l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) L'augmentation nette de 1 682 500 dollars au titre du programme de travail s'explique par :
 - i) une augmentation de 899 600 dollars, résultant de l'effet-report de la création de 3 postes P-4 au cours de l'exercice biennal 2008-2009; ii) l'allocation non renouvelable de ressources d'un montant de 712 500 dollars pour couvrir le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une période de 12 mois, comprenant 2 postes P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour renforcer le Bureau du Haut-Représentant afin de l'aider à s'acquitter de son rôle de centre de coordination en ce qui concerne les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 2011, et d'un montant de 46 800 dollars pour les voyages du personnel devant assurer des services de conférence lors des réunions préparatoires de la Conférence; et iii) l'allocation d'un montant de 23 600 dollars pour la traduction dans les langues officielles du contenu du site Web du Bureau du Haut-Représentant.
- 10.10 L'une des attributions du Bureau du Haut-Représentant consiste à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour financer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et d'autres programmes et initiatives en faveur des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les fonds extrabudgétaires prévus, d'un montant de 1 905 000 dollars, s'ajouteront aux ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités, notamment le suivi des résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et le renforcement de la participation des centres nationaux de coordination aux sessions de fond du Conseil économique et social. En outre, des fonds extrabudgétaires serviront à promouvoir la large participation des délégations des pays les moins avancés aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi que leur participation à la Conférence.
- 10.11 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèverait à 54 600 dollars, équivalant à deux mois de travail d'un fonctionnaire de la classe D-2 et à deux mois de travail d'un agent des services généraux (Autres classes), pris en compte à la rubrique Direction exécutive et administration.
- 10.12 La répartition en pourcentage des ressources prévues au titre du programme pour l'exercice biennal 2010-2011 est indiquée dans le tableau 10.4.

Tableau 10.4

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	34,5	–
B. Programme de travail	65,5	100,0
Total	100,0	100,0

Tableau 10.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	2 411,5	2 578,9	40,8	1,6	2 619,7	137,8	2 757,5
B. Programme de travail	2 322,6	3 284,0	1 682,5	51,2	4 966,5	263,4	5 229,9
Total (1)	4 734,0	5 862,9	1 723,3	29,4	7 586,2	401,2	7 987,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	2010-2011 (montant estimatif)
Total (2)	1 652,5	1 149,0	1 905,0
Total [(1) + (2)]	6 386,5	7 011,9	9 892,4

Tableau 10.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	7	7	–	–	–	–	7	7
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	14	14	–	–	–	–	14	14
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
Total partiel	4	4	–	–	–	–	4	4
Total	18	18	–	–	–	–	18	18

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 619 700 dollars

- 10.13 Le Haut-Représentant et Secrétaire général adjoint est responsable de l'orientation générale, de la supervision et de la gestion du Bureau dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les groupes de la société civile, approuve les rapports et aide le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays.
- 10.14 Le Bureau du Haut-Représentant aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de sa tâche et fournit les services d'appui administratif nécessaires au programme de travail.

Tableau 10.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la pleine exécution des tâches prévues et le respect de ses politiques et procédures en ce qui concerne la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Bonne gestion du programme de travail au moyen des ressources en personnel et des ressources financières prévues

a) i) Exécution des produits et fourniture des services dans les délais prévus

Mesure des résultats

2006-2007 : 90 % des produits exécutés dans les délais prévus

2008-2009 (estimation) : 90 % des produits exécutés dans les délais prévus

2010-2011 (objectif) : 90 % des produits exécutés dans les délais prévus

ii) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu

Mesure des résultats

2006-2007 : taux de vacance moyen de 3,6 %

2008-2009 (estimation) : taux de vacance moyen de 3,6 %

2010-2011 (objectif) : taux de vacance moyen de 3,6 %

b) Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales

b) Accroissement du nombre de déclarations, de résolutions et de décisions dans lesquelles les États Membres traitent des problèmes qui ont été portés à leur attention

Mesure des résultats

2006-2007 : 28 déclarations

2008-2009 (estimation) : 28 déclarations

2010-2011 (objectif) : 34 déclarations

Facteurs externes

- 10.15 Les objectifs et les réalisations escomptées à la rubrique Direction exécutive et administration devraient être atteints à condition que : a) la communauté des donateurs continue à faire preuve de la volonté politique d'aider les trois groupes de pays à mettre en œuvre les programmes d'action; b) les États Membres participent activement aux réunions pertinentes du Conseil économique et social, de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux.

Produits

- 10.16. Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle de l'Assemblée générale (2); session annuelle du Conseil économique et social (2);
 - ii) Organisation et service de réunions : quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (10); comité préparatoire (6); examens régionaux (6);
 - iii) Contributions de fond aux conférences et forums mondiaux (40);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Appui technique au mécanisme interinstitutions : Groupe des Nations Unies pour le développement (2); Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (4);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : « L'engagement » (8); documents d'information, brochures, banderoles, panneaux et affiches (2);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : conférences de presse sur les questions intéressant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement (10); communiqués de presse sur les activités du Bureau du Haut-Représentant et les questions intéressant les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement (20); articles à publier (6);
 - iv) Manifestations spéciales : débats ouverts (8);
 - v) Appui technique : gestion du site Web du Bureau du Haut-Représentant;
 - vi) Participation à l'élaboration de produits communs : contributions de fond aux divers rapports présentés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et organes apparentés (2);
 - vii) Projet d'intégration des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty et de la Stratégie de Maurice dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies (2);

- c) Administration et contrôle (budget ordinaire) :
- i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et élaboration du programme pertinent du cadre stratégique; coordination et élaboration du chapitre pertinent du projet de budget-programme;
 - ii) Évaluation : coordination et assurance de la qualité dans le cadre des évaluations biennales de l'exécution des programmes.

Tableau 10.8

Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 012,5	2 012,5	6	6
Autres objets de dépense	566,4	607,2	–	–
Total partiel	2 578,9	2 619,7	6	6
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 578,9	2 619,7	6	6

- 10.17 Les ressources prévues, d'un montant de 2 619 700 dollars, se répartissent comme suit :
- a) 2 012 500 dollars pour le financement de six postes reconduits – trois postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et trois postes de la catégorie des agents des services généraux; et b) 607 200 dollars au titre des autres objets de dépense. L'augmentation nette de 40 800 dollars correspond principalement à une augmentation à la rubrique Services contractuels, compensée en partie par des diminutions au titre des frais généraux de fonctionnement, et au non-renouvellement des crédits au titre du mobilier et matériel de bureau pour les postes créés pendant l'exercice biennal 2008-2009 par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260, relative aux activités touchant au développement.

B. Programme de travail

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

- 10.18 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des pays les moins avancés. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 8 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 10.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la qualité de vie des populations des pays les moins avancés en renforçant les moyens dont elles disposent pour améliorer leurs perspectives d'avenir et développer leur pays

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de l'engagement en faveur de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action de Bruxelles en prévision de son examen final en 2010

a) i) Nombre de déclarations, résolutions et décisions adoptées aux niveaux mondial et régional en faveur des pays les moins avancés

Mesure des résultats

2006-2007 : 18 déclarations, résolutions ou décisions en faveur des pays les moins avancés

2008-2009 (estimation) : 25 déclarations, résolutions ou décisions en faveur des pays les moins avancés

2010-2011 (objectif) : 26 déclarations, résolutions ou décisions en faveur des pays les moins avancés

ii) Participation effective des pays les moins avancés à la prise de décisions dans divers organes intergouvernementaux

Mesure des résultats

2006-2007 : 50 pays

2008-2009 (estimation) : 50 pays

2010-2011 (objectif) : 49 pays

b) Mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action de Bruxelles

b) Progrès accomplis par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs convenus

Nombre de pays qui sont en voie d'atteindre un taux de croissance de 7 % du produit intérieur brut

Mesure des résultats

2006-2007 : 11 pays

2008-2009 (estimation) : 26 pays

2010-2011 (objectif) : 26 pays

c) Accroissement des ressources internationales consacrées aux objectifs et cibles du Programme d'action de Bruxelles

c) Accroissement de l'aide publique au développement (APD) et renforcement de l'allègement de la dette et de l'accès aux marchés en faveur des pays les moins avancés

d) Renforcement de la coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales pour assurer l'application et le suivi intégrés du Programme d'action de Bruxelles aux échelons national, régional et mondial

Mesure des résultats

2006-2007 : 8 pays consacrent plus de 0,1 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés
2008-2009 (estimation) : 9 pays consacrent plus de 0,1 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés
2010-2011 (objectif) : 10 pays consacrent plus de 0,1 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés

d) i) Augmentation du nombre d'entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales qui ont intégré le Programme d'action de Bruxelles à leurs propres programmes et font rapport à ce sujet à leurs organes directeurs

Mesure des résultats

2006-2007 : 20 entités
2008-2009 (estimation) : 22 entités
2010-2011 (objectif) : 30 entités

ii) Augmentation du nombre de mécanismes nationaux de suivi et d'application du Programme d'action de Bruxelles

Mesure des résultats

2006-2007 : 46 centres de coordination nationaux répertoriés
2008-2009 (estimation) : 49 centres de coordination nationaux répertoriés
2010-2011 (objectif) : 49 centres de coordination nationaux répertoriés

iii) Augmentation du nombre de rapports nationaux sur l'application du Programme d'action de Bruxelles établis avec l'appui du réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : 20 rapports nationaux établis avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
2008-2009 (estimation) : 25 rapports nationaux établis avec l'appui du PNUD
2010-2011 (objectif) : 49 rapports nationaux établis avec l'appui du PNUD

iv) Augmentation du nombre d'activités conjointes, notamment groupes de travail, ateliers, séminaires, tables rondes, réunions d'information et publications

Mesure des résultats

2006-2007 : 8 activités conjointes

2008-2009 (estimation) : 10 activités conjointes

2010-2011 (objectif) : 20 activités conjointes

Facteurs externes

10.19 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de l'application efficace du Programme d'action de Bruxelles; b) la situation en matière de sécurité et la situation sur le plan politique dans les pays les moins avancés sont propices à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles; c) des ressources financières externes suffisantes sont débloquées afin d'aider les pays les moins avancés.

Produits

10.20 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Deuxième Commission (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels faisant le point de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances consacrées à l'examen annuel de l'application du Programme d'action de Bruxelles à l'occasion du débat général de la session de fond (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels faisant le point de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (2);
 - iii) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour la Conférence (10); réunions d'examen régionales préparatoires en Afrique et dans les Amériques (6); réunions d'examen régionales préparatoires en Asie et dans le Pacifique (6); réunions du comité préparatoire intergouvernemental (20); réunions thématiques et sectorielles préalables à la Conférence (30);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (1); rapports des réunions d'examen régionales préparatoires (2); rapports du comité préparatoire intergouvernemental (2); rapport de la Conférence (1);

- iv) Réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés : services fonctionnels pour les réunions (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles [Forum ouvert sur les partenariats (1)]; bulletin d'information (8);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *World Statistics Pocketbook: Least Developed Countries* (1);
 - iii) Manifestations spéciales : réunions préalables à la Conférence et manifestations parallèles organisées dans le cadre de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (10); tables rondes ministérielles (2); petits déjeuners de travail au niveau ministériel (2); ateliers à l'intention des coordonnateurs nationaux (2); groupe d'appui parlementaire des pays les moins avancés ouvert à tous les partis en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (1); forums parlementaires des pays les moins avancés : collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale et les institutions de Bretton Woods concernant les orientations à suivre avec les pays les moins avancés (2); préparatifs d'un dialogue ou d'une table ronde sur la mobilisation de ressources (1); forum des organisations non gouvernementales (1);
 - iv) Supports techniques : publications consacrées aux ateliers réservés aux centres de coordination nationaux (2).

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

- 10.21 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des pays en développement sans littoral. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 8 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 10.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application effective du Programme d'action d'Almaty en répondant aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral grâce à la création d'un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

Réalisations escomptées

a) Application rapide et plus vigoureuse du Programme d'action d'Almaty suite aux résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action afin d'instaurer des systèmes efficaces de transport en transit et de réduire les coûts des transactions commerciales

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de mesures spécifiques, telles que des procédures de normalisation et de simplification du franchissement des frontières adoptées par des organismes des Nations Unies ainsi que par les pays en développement de transit et les pays donateurs

b) Croissance des ressources internationales devant permettre de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 220 activités ou mesures 2008-2009 (estimation) : 250 activités ou mesures 2010-2011 (objectif) : 250 activités ou mesures
	b) Augmentation de l'APD et des investissements privés et allègement plus important de la dette i) Nombre de pays en développement sans littoral qui consacrent plus de 10 % de l'APD dont ils bénéficient aux secteurs des transports, du stockage et des communications
	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 7 pays 2008-2009 (estimation) : 10 pays 2010-2011 (objectif) : 10 pays ii) Nombre de pays en développement sans littoral qui ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 9 pays 2008-2009 (estimation) : 10 pays 2010-2011 (objectif) : 11 pays

Facteurs externes

- 10.22 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action d'Almaty.

Produits

- 10.23 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Deuxième Commission (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports faisant le point de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (2);
 - ii) Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral : services fonctionnels pour les réunions (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunion de groupe d'experts sur la promotion de l'accord intergouvernemental sur la route transafricaine (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *World Statistics Pocketbook: Landlocked Developing Countries* (2);
 - ii) Manifestations spéciales : table ronde sur l'incidence des mesures de facilitation du commerce et de l'initiative Aide pour le commerce en vue de la participation effective des pays en développement sans littoral aux échanges commerciaux internationaux (1); table ronde sur les initiatives régionales et sous-régionales visant à créer une infrastructure de transport en transit en Afrique, en Asie et en Amérique latine (1); groupe d'experts sur le renforcement du cadre juridique pour la coopération en matière de transport en transit (1).

Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

- 10.24 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des petits États insulaires en développement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 8 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 10.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et mobiliser efficacement un appui international en faveur du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée pour y donner suite

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de l'appui international en vue de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée pour y donner suite	<p>a) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et donateurs accordant une attention particulière aux questions intéressant les petits États insulaires en développement</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 20 entités 2008-2009 (estimation) : 25 entités 2010-2011 (objectif) : 28 entités</p>
b) Renforcement de la collaboration interinstitutions et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement	<p>b) Augmentation du nombre de programmes et d'activités communs, notamment séminaires, tables rondes, réunions d'information et publications</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 4 programmes communs 2008-2009 (estimation) : 5 programmes communs 2010-2011 (objectif) : 6 programmes communs</p>

Facteurs externes

- 10.25 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre rapide et effective de la Stratégie de Maurice.

Produits

- 10.26 Les produits de l'exercice biennal 2010 -2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - Assemblée générale :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : séances consacrées à l'examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie de Maurice (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : contributions aux rapports annuels faisant le point de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (4); *World Statistics Pocketbook: Small Island Developing States* (1);
 - ii) Manifestations spéciales : débat ouvert sur les incidences de l'Accord de Copenhague sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (1); débat ouvert sur les questions relatives à l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (1); forum ouvert sur la mobilisation d'un appui international en faveur de la Stratégie de Maurice (1); réunion sur le tourisme et la biodiversité organisée conjointement par le Bureau du Haut-Représentant et l'Association des entrepreneurs et présidents japonais (1).

Tableau 10.12

Ressources nécessaires : sous-programmes 1 à 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	3 095,3	3 994,9	12	12
Autres objets de dépense	188,7	971,6	–	–
Total partiel	3 284,0	4 966,5	12	12
Fonds extrabudgétaires	1 149,0	1 905,0	–	–
Total	4 433,0	6 871,5	12	12

- 10.27 Les ressources prévues, d'un montant de 4 966 500 dollars, se répartissent comme suit :
- a) 3 994 900 dollars pour le financement de 12 postes reconduits (11 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 1 poste de la catégorie des agents des

services généraux); et b) 971 600 dollars au titre des autres objets de dépense pour les autres dépenses de personnel, les voyages et les services contractuels. L'augmentation de 899 600 dollars au titre des postes s'explique par l'effet-report de la création de trois postes P-4 au cours de l'exercice biennal 2008-2009 conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale relative aux activités touchant au développement. Les ressources additionnelles d'un montant de 782 900 dollars nécessaires au titre des autres objets de dépense comprennent : i) un crédit non renouvelable au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (712 500 dollars) pour financer pendant une période de 12 mois deux postes P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) afin de renforcer le Bureau du Haut-Représentant, agissant comme centre de coordination pour les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 2011, en vertu du paragraphe 10 de la résolution 63/227 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles; ii) un crédit non renouvelable (46 800 dollars) pour financer les voyages du personnel assurant des services fonctionnels pour deux réunions préparatoires régionales et deux réunions interinstitutions organisées dans le cadre de la Conférence; et iii) la fourniture de services contractuels (23 600 dollars) pour la traduction dans les langues officielles du contenu du site Web du Bureau du Haut-Représentant.

- 10.28 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 1 905 000 dollars s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités, notamment le suivi des résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et le renforcement de la participation des centres de coordination nationaux des pays les moins avancés aux sessions de fond du Conseil économique et social. En outre, des fonds extrabudgétaires serviront principalement à encourager une participation massive des délégations des pays les moins avancés aux activités préparatoires liées à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et leur participation à la Conférence en 2011.

Tableau 10.13

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

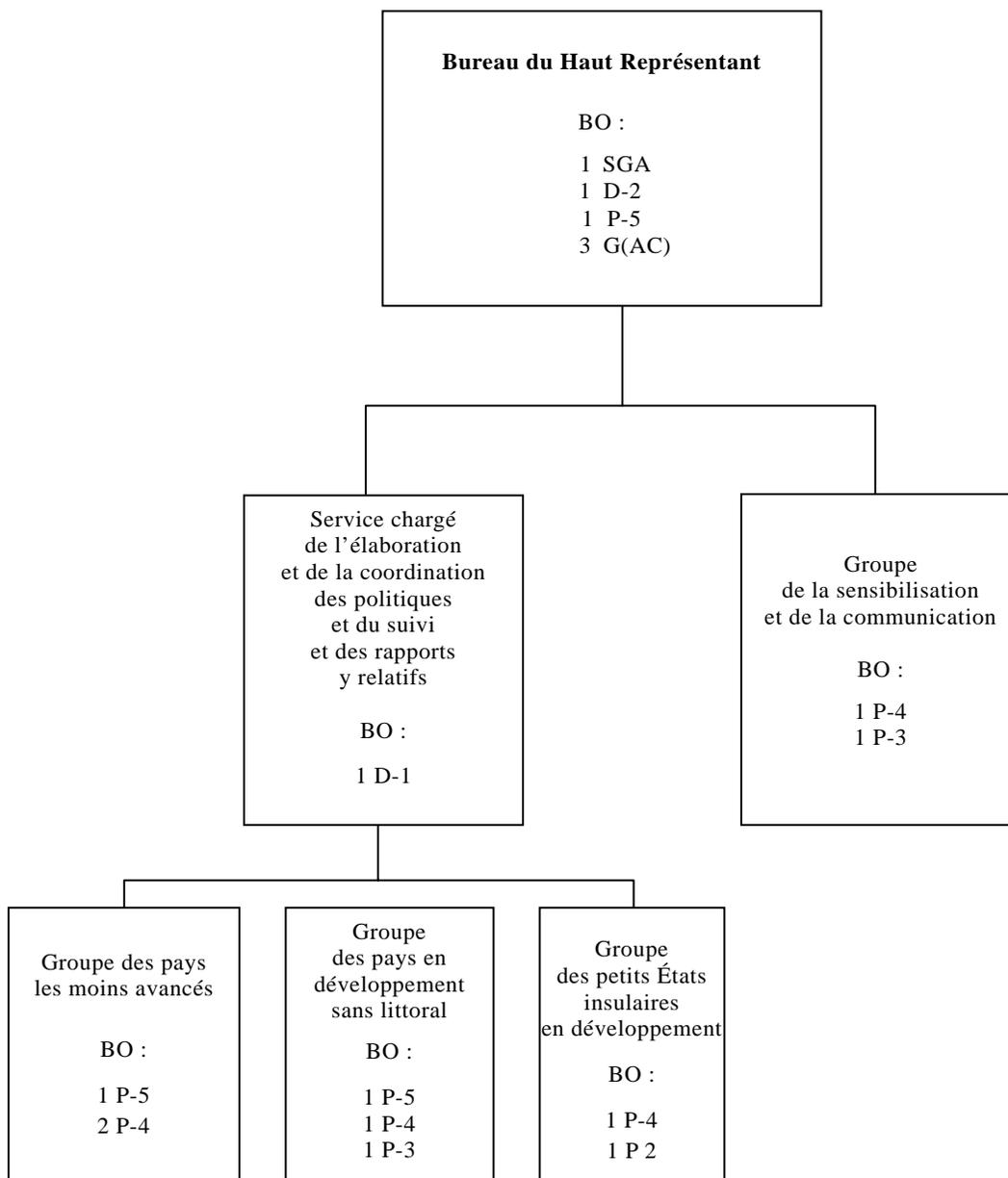
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7 et Corr.1)

IV.14 Le Comité recommande d'élaborer un plan stratégique d'action pour mobiliser plus de ressources afin de pouvoir poursuivre efficacement l'exécution du programme.

Le Bureau du Haut-Représentant a élaboré une stratégie à l'intention des donateurs. Il poursuit son action en vue de mobiliser des fonds extrabudgétaires et d'engager les donateurs à prendre part à des débats sur le financement de diverses activités de collaboration, tout en étant conscient de la situation économique mondiale actuelle et de ses incidences probables sur la disponibilité de telles ressources.

**Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés,
les pays en développement sans littoral
et les petits États insulaires en développement**

**Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2010-2011**



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes);
BO = budget ordinaire.